

MIKVE

מִקְוֵה

Le Mikvé (ou mikveh) (en hébreu : מִקְוֵה; au pluriel : Mikvaoth) est un bain rituel utilisé pour l'ablution nécessaire aux rites de pureté dans le judaïsme à l'occasion de moments de passage comme celui du mariage, celui de la conversion, à l'issue d'une maladie, ou simplement à la fin de la période niddah pour les femmes dans l'espoir d'une fécondité.

ORGANISATION :

Le mikvé n'est pas ouvert ni rempli en permanence (Ouvert mardi, mercredi, jeudi et vendredi). Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le secrétariat de JEM Beaugrenelle : 01 44 37 48 48.

Le rendez-vous étant pris, vous vous présentez au secrétariat le jour "J". Il est de coutume de faire un don. C'est une façon de partager notre Tsédaka, notre tradition de partage social. L'on peut suggérer que le don soit un multiple de 18, car 18 est, dans la guématria, symbolisé par les deux lettres 'פּ qui signifient "La Vie". Sans qu'il y ait un tarif, il est d'usage qu'une personne fasse un don de 72€ ; pour un mariage, c'est 144€... ou un autre multiple supérieur de 18.

Apportez avec vous serviette de toilette, savon, brosse à dents, brosse à cheveux.

Vous serez accompagné.e d'une personne formé.e ("Balane", "Balanite") qui vous aidera dans la démarche et dans la récitation des prières en hébreu. Lors de la préparation, vous devez retirer tout ce qui peut empêcher un contact direct avec l'eau du Mikvé. Pas de vernis à ongle ni aux mains ni aux pieds, retrait des bijoux, cheveux démêlés ('hafifa). On prend soin de bien nettoyer les zones moins fréquemment visitées comme les oreilles, le nombril et tous les recoins du corps. Les ongles doivent être propres. Pas de bijoux, pas de piercing, pas de nœud dans les cheveux, ni de poils ou de cheveux restant déposés sur le corps. L'idée est de revenir à l'état naturel originel, sans aucun artifice, pour s'immerger dans les eaux Maïm 'haïm du Mikvé. Si vous portez un appareil auditif, pensez à le retirer. Si vous êtes aquaphobe, parlez-en à l'accompagnant.e qui trouvera une solution pour l'immersion.

L'immersion pour être parfaitement casher selon la Halakha doit être totale. Vous vous recroquevillez, vous vous immergez complètement et le corps ne doit rien toucher, ni le fond ni les murs latéraux du Mikvé. Ne rien toucher vous oblige à être quasiment dans une position de recroquevillement fœtal. En principe, la tête et les cheveux doivent être sous l'eau. L'objectif est d'être entouré d'eau et sans aucun autre contact que celui des Maïm 'haïm, des eaux vives. On se penche un peu en avant, en position semi accroupie, jambes et bras légèrement écartés du corps ; la bouche et les yeux peuvent être légèrement ouverts, les doigts des mains entr'ouverts, afin que l'eau puisse entourer toutes les parties du corps sans exception. Le rôle de l'accompagnant est de vérifier que cette immersion est bien totale et complète.

Après la première immersion, vous vous relevez et vous récitez la première bénédiction :

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם.
אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו. וְצִוָּנוּ עַל הַטְּבִילָה:

"Barou'h ata adonaï élohénou, méle'h haolam, achère kidechanou, bémitsvotav, vetsivanou, al ha tevilah".

"Béni-sois-tu, Eternel notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par tes commandements, et nous a ordonné l'immersion rituelle".

Il est aussi d'usage de réciter le Shehé'héyanou¹, à l'occasion de moments importants :

בְּרוּךְ אַתָּה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם.
שֶׁהַחַיִּינוּ וְקִיַּמְנוּ וְהִגִּיעָנוּ לְזִמְן הַזֶּה:

"Barou'h ata adonaï élohénou, méle'h haolam, shéhé'héyanou, vekiyemanou, vehiguiyanou lazemane hazé"

"Béni-sois-tu, Eternel notre Dieu, Roi de l'univers, qui nous a fait vivre, nous a maintenus debout et nous a permis d'atteindre ce moment".

Selon les circonstances, l'accompagnant(e) peut vous proposer un "Après" dans la continuité du Mikvé et par exemple, pour honorer ce moment si particulier, se rendre ensemble, avec le futur conjoint dans le cas d'un mariage, dans la synagogue.

Avant de quitter l'établissement en sortant de la synagogue, si vous n'êtes pas passé(e) au secrétariat, on peut vous rappeler qu'un don est une bonne occasion de partager sa joie et son émotion du moment. Un don est une participation à notre Tsédaka et notre action de justice sociale au sein de notre communauté.

A l'occasion d'un mariage, votre famille peut souhaiter organiser une collation, un thé, un café avec quelques petits gâteaux. Parlez-en avec le secrétariat au moment de la réservation. L'accompagnant(e) vous montrera le chemin et vous accompagnera avec votre famille jusqu'à la pièce qui aura été réservée à cette occasion.

Nous vous souhaitons un grand Mazal tov et Shalom alékhem²...

¹ Les prières sont affichées en gros caractères sur le mur du Mikvé et sont consultables à la page 425 de notre Siddour.

² Le chant "Shalom alékhem" se trouve à la page 96 de notre Siddour.